

PASS (Parcours Accès Spécifique Santé)

➤ A retenir !

- ❖ Enseignements de spécialité scientifiques à privilégier pour la filière générale pour intégrer le PASS
- ❖ Formation la plus complète pour les études de santé
- ❖ Impossibilité de redoubler le PASS, l'inscription au PASS consomme 1 candidature
- ❖ Choix d'une option à réfléchir si échec
- ❖ Sélection sur dossier et éventuellement sur des épreuves complémentaires pour l'accès aux études de santé
- ❖ Nombre de places proposées par le PASS jusqu'à 50% du nombre de places proposées pour chaque filière de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) à partir de la rentrée 2023 (jusqu'à 70% des places proposées avant 2023)

Les attendus en PASS

- Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques : capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement, capacité d'abstraction, de logique et de modélisation, disposer d'une très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, mathématiques à la fin de la classe de terminale.
- Disposer de très bonnes compétences en communication : capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, capacité à se documenter, à écrire et à parler dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, (niveau B).
- Disposer de très bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales : capacité d'apprentissage : curiosité, capacité organiser et à conduire ses apprentissages ; capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.
- Disposer de qualités d'engagement importantes compte tenu de la difficulté du PASS et des filières qui en sont issues.
- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de Santé.

Admission au PASS

Le PASS est une formation non sélective si le nombre de demandes n'excède pas le nombre de places. Les attendus nationaux permettent aux universités d'indiquer leurs critères généraux

Centre d'Information de l'Éducation Nationale

Sources : www.parcoursup.fr et textes législatifs du 4 novembre 2019 relatifs à la réforme des études de santé

d'examen des vœux afin de leur permettre de classer les vœux des candidats. Ces critères sont consultables sur la fiche Parcoursup de chaque formation. Même si ces critères sont propres à chaque université, la liste ci-dessous permet de comprendre comment sont classés les vœux :

- **Résultats académiques :**

Bulletins scolaires de 1^{ère} et Terminale, épreuves anticipées du baccalauréat, résultats aux épreuves de spécialité

- **Éléments de la fiche avenir :**

- Appréciation des enseignants
- Appréciation du professeur principal sur la méthode de travail/l'autonomie/l'engagement citoyen/l'esprit d'initiative
- Avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir dans la formation demandée

- **Projet de formation motivé :**

Lettre de motivation à renseigner pour chaque formation sur Parcoursup

- **Rubrique activités et centres d'intérêt :**

Rubrique à renseigner dans le dossier Parcoursup

Choix des enseignements de spécialité pour la filière générale

Au vu des attendus et des critères généraux d'examen des vœux, les spécialités scientifiques suivantes sont à privilégier : les sciences de la vie et de la terre, la physique-chimie et les mathématiques.

Programme

- L'objectif du PASS étant l'accès aux études de santé, les unités d'enseignement étudiées seront orientées vers les domaines de la science et de la santé principalement (au moins 50%). Les unités d'enseignement peuvent varier d'une université à une autre :
 - Anatomie/Biologie/Biochimie/Biophysique/Embryologie/Histologie/Pharmacologie/Physiologie/Santé publique/Statistiques...
 - Enseignements spécifiques à chacune des filières de santé (Maïeutique et/ou Médecine et/ou Odontologie et/ou Pharmacie)
 - Anglais/Numérique/Projet professionnel...
- Une option (discipline ou portail de disciplines) devra être choisie parmi celles proposées par l'université envisagée qui complètera la formation du PASS (au moins 15%) et qui pourra permettre, si l'année est validée, la poursuite d'études dans la licence de l'option si l'accès aux filières de santé n'est pas obtenu. Par exemple :
 - PASS option STAPS
 - PASS option Droit
 - PASS option Sciences de la vie

- PASS option Portail Administration économique et sociale-Économie-gestion-Gestion
- PASS option Portail Sciences et technologies-Sciences de la vie
- Etc...

Accès aux filières de santé

- Condition nécessaire

Il faut avoir validé totalement la 1^{ère} année du PASS (60 crédits ECTS).

- 2 tentatives maximum dont 1 seule par le PASS

Tout au long du parcours du 1^{er} cycle des études universitaires (jusqu'à la 3^{ème} année de licence), les étudiants ont 2 chances pour candidater aux études de santé sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires (1 année universitaire) lors de leur seconde candidature. Un étudiant ne pourra candidater aux études de santé qu'une seule fois par le PASS.

**L'inscription au PASS consomme de fait 1 chance de candidature aux études de santé.*

- Sélection

Au plus 50% des places en 2^{ème} année de santé seront attribuées aux étudiants inscrits au PASS.

**Néanmoins, durant les années de transition 2020-2021 et 2021-2022, jusqu'à 70% des places en 2^{ème} année de santé pourront être attribuées aux étudiants inscrits au PASS : ce taux peut être différent suivant les universités.*

- Épreuves

Les épreuves sont précisées par les universités.

- Épreuves du 1^{er} groupe

« Examen des notes obtenues durant l'année (la totalité ou une partie, ceci dépend des universités) »

Si le candidat a obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury, alors il est admis directement en 2^{ème} année d'une des filières de santé sans avoir à se présenter aux épreuves du 2nd groupe.

Le pourcentage des admis directement à l'issue de ce 1^{er} groupe d'épreuves ne peut excéder 50% du nombre de places offertes pour le PASS et pour chacune des formations de santé (Maïeutique/Médecine/Odontologie/Pharmacie).

- Épreuves du 2nd groupe

« Examen des notes obtenues durant l'année (la totalité ou une partie, ceci dépend des universités) »

Si le candidat a obtenu des notes inférieures aux seuils définis par le jury pour être admis à l'issue du 1^{er} groupe mais qu'il a obtenu des notes supérieures à un seuil minimal défini par le jury, il peut se présenter aux épreuves du 2nd groupe.

Puis :

- Épreuves orales (déterminées par chaque université)

Au moins 2 entretiens qui porteront sur la démonstration des compétences nécessaires pour accéder aux formations de santé.

- Des épreuves écrites pourront éventuellement être proposées aux étudiants.

Accès à d'autres formations liées aux professions d'auxiliaire médical